

Annexe 1 – Conditions de participation

Introduction

Le bitume est un matériau thermoplastique qui, en raison de ses propriétés inertes et de sa résistance au vieillissement, est particulièrement adapté au recyclage. Grâce à sa structure moléculaire spécifique, il peut être recyclé sans rupture des chaînes moléculaires. Le bitume est donc l'un des matériaux de construction les plus recyclés au monde.

Cet initiative commune des membres de ProBitumen Benelux permet une approche circulaire : les chutes collectées sont réintroduites dans la production de nouveaux rouleaux. Ce réemploi complet dans l'application d'origine est préférable au downcycling.

Inscription

La participation se fait via le formulaire d'inscription signé, à envoyer à recycling@brn.nl.

Coût

Le projet n'a pas de but lucratif. Les coûts de collecte et traitement sont couverts par les contributions annuelles et par unité collectée. Les montants sont fixés chaque année par la Fondation Dak en Milieu.

Conditions

En signant, vous acceptez la procédure de collecte (annexe 2) et les directives de qualité (annexe 3). L'adhésion est annuelle (année civile) et se renouvelle sauf résiliation avant le 1er octobre.

Annexe 2 – Procédure de collecte

1. Remplir les big bags ou conteneurs avec des chutes de rouleaux neufs :
 - Séparer APP et SBS.
 - Pas d'amiante, asphalte, peinture ni déchets dangereux.
 - Chaque big bag doit être sur palette, rempli jusqu'au bord (poids env. 350 kg, max. 500 kg).
2. La collecte se fait uniquement sur les sites d'entreprise déclarés (pas de chantiers).
3. L'annonce de collecte se fait via la plateforme BRN.
4. Les factures précédentes doivent être réglées avant une nouvelle collecte.
5. Le big bag doit être accessible pour un transpalette.
6. Le chauffeur pèse et enregistre le big bag.
7. Une confirmation est envoyée via la plateforme.

Annexe 3 – Exigences de qualité des chutes

Autorisé :

- Restes APP et SBS de rouleaux neufs (séparés par type).
- Chutes avec divers types de granulats, armatures, ou rouleaux endommagés sans mandrin carton.

Interdit (liste non exhaustive) :

- Substances goudronneuses (HAP/PAK)
- EPDM, PVC, TPO
- Amiante
- PU, hybrides, PMMA, revêtements divers
- Métaux, aluminium, carton, papier, verre, PMD, gravats, asphalte, plâtre, isolants
- Déchets dangereux (batteries, aérosols, liquides, silicones, produits chimiques)

Tout big bag/conteneur non conforme ne sera pas collecté. En cas de non-conformité détectée au traitement, les coûts supplémentaires seront facturés.